Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20231221-CC-2023-169-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023

Nomenclature 2024

Référentiel

Novembre 2023

Ce document se donne pour objectif de fixer l'ensemble des options prises pour organiser la nomenclature comptable selon laquelle l'information financière sera articulée à compter du 1er janvier 2024 au sein de la commune, du CCAS et de l'EPCI.

A- Définitions et principes

le gestionnaire :

Le gestionnaire est la personne (souvent responsable de service) qui assume les prérogatives d'élaboration du budget relevant de son périmètre, d'engagement des crédits inscrits (notamment à travers la commande publique), de suivi et de contrôle des crédits budgétaires votés. Le gestionnaire doit « s'incarner » en une personne physique, agent de la collectivité, puisque c'est à cet échelon que s'effectuent les paramétrages des circuits de visa.

la nature :

La nature comptable est une information obligatoire (à la différence du gestionnaire et du service qui sont des imputations facultatives, régies uniquement par des considérations d'organisation interne de la collectivité). Elle est dictée par une nomenclature nationale et renseigne la consistance de la dépense ou de la recette (énergie, logiciel, rémunération...) indépendamment de toute logique d'action publique.

la fonction :

La fonction est également une information obligatoire. Elle renseigne les élus, l'État ou d'autres organismes extérieurs quant au domaine de l'action publique auquel se rattache la dépense ou la recette (culture, sport, action sociale...). Dictée également par une nomenclature nationale, elle se plie mal aux enjeux d'une organisation interne. C'est pourquoi il est envisagé d'ériger à compter de 2024 une codification systématique par service qui viendra enrichir l'information financière disponible pour le suivi budgétaire et l'analyse financière.

le service :

Le service correspond à l'unité d'organisation interne, telle qu'elle est matérialisée dans l'organigramme. Le fait d'établir une codification par service permettra demain de répondre simplement à la question "Combien coûte le service espaces verts ?" (que la dépense soit gérée par le service lui-même, par le service des ressources humaines ou par le garage...). Elle permettra aisément à chaque responsable de service d'avoir une vue globale sur le budget de son service (en y intégrant les dépenses de personnel, les coûts inhérents au bâtiment...), au-delà des crédits dont ils assurent la gestion directe.

L'imputabilité au service peut être source de questionnements lorsqu'on a affaire à un service support. Ainsi, lorsque le service « patrimoine bâti » intervient dans un établissement scolaire, faut-il considérer cette dépense comme relevant du service « écoles et périscolaire » ou comme une dépense relevant du service « patrimoine bâti » ? Afin de rapprocher, autant que possible, l'information financière de la logique des compétences et des politiques publiques qui sont menées, le parti retenu est celui de privilégier le rattachement de l'écriture comptable avec le service utilisateur (le service opérationnel) et non avec le service support. Le code gestionnaire, de son côté, actera bien le fait que ces dépenses restent pilotées par le service support.

Cette option est importante car elle contribue à mieux valoriser le coût réel des services et, partant, d'optimiser les pistes de financement lorsqu'elles se présentent.

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20231221-CC-2023-169-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023

la comptabilité analytique :

Lorsque l'usage des quatre informations ci-dessus n'est pas suffisant pour opérer les distinctions nécessaires, il sera fait recours à une comptabilité analytique qui viendra enrichir l'information financière. Cette distinction peut s'opérer dès l'élaboration du budget pour répartir les crédits (on parlera alors d'antenne) ou bien, plus simplement, n'intervenir qu'au moment de l'exécution (on parlera alors de centre d'analyse).

le compte :

Le compte est l'unité comptable au sein de laquelle sont inscrits, puis exécutés les crédits budgétaires. Un compte est donc le « croisement » d'un code gestionnaire, d'un code nature, d'un code fonction, d'un code service et, éventuellement, d'un code antenne.

le chapitre :

Le chapitre est un regroupement homogène de comptes, prévu par la règlementation, qui régit le niveau des autorisations budgétaires. Ainsi, c'est un plafond de dépenses au chapitre (et non pas au compte) qui s'impose à l'ordonnateur (le maire, le président), conformément au budget adopté par l'organe délibérant (le conseil municipal, le conseil communautaire).

Les principes retenus pour organiser l'information financière à partir de 2024 sont les suivants :

- L'information financière sera déclinée, a minima, à travers une codification par gestionnaire, par nature, par fonction et par service. Le recours à la comptabilité analytique demeure une option qui ne sera déployée que pour certains comptes, en fonction des besoins portés par les services.
- La notion de gestionnaire doit renvoyer explicitement à une personne physique (un agent) au sein de l'organisation de manière à paramétrer en conséquence les circuits de visa. Toutes les opérations relevant du périmètre de gestion ainsi défini devront faire l'objet d'un visa du gestionnaire, actant ainsi sa responsabilité en matière de pilotage du budget imparti.
- Les modalités de traitement, les règles d'imputation sont transversales aux trois personnes morales et à l'ensemble des budgets annexes.
- Lorsqu'un compte est repéré comme devant faire l'objet d'une décomposition par centre d'analyse (comptabilité analytique), la saisie de cette information est rendue obligatoire sur l'application logicielle.

B- Les options d'organisation reprises à travers l'information financière

1) direction générale et autres fonctions centrales

Cette direction se subdivise en quatre entités selon le tableau ci-dessous.

service	code	direction
direction générale : fonctions centrales	A0	direction générale & autres fonctions centrales
cabinet du maire et du président	A1	direction générale & autres fonctions centrales
police municipale	A2	direction générale & autres fonctions centrales
contrôle de gestion	A3	direction générale & autres fonctions centrales

La mission RGPD est reliée à la direction générale sans, pour autant, constituer un service. Elle est donc rapprochée du service A0, bien qu'ayant un gestionnaire propre (RGP). A l'inverse, le service contrôle de gestion ne donne lieu à aucun périmètre gestionnaire puisqu'il n'a la main sur aucun crédit budgétaire.

Les crédits budgétaires pilotés par cette direction se subdivisent en périmètres de gestion décrits par le tableau ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20231221-CC-2023-169-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023

code gestionnaire	dénomination du périmètre	direction correspondante	agent référent (janvier 2024)	
CAB	cabinet	direction générale & autres fonctions centrales	LIÉNART	Stéphanie
POL	police municipale	direction générale & autres fonctions centrales	TREGAROT	Philippe
RGP	règlement général sur la protection des données	direction générale & autres fonctions centrales	MÉNARD	Grégory
DGS	direction générale	direction générale & autres fonctions centrales	LE GOFF	Bertrand

Au regard de la faiblesse des crédits relevant de cette direction, la mise en place d'une comptabilité analytique venant ventiler les crédits au-delà de la codification par nature, fonction, gestionnaire et service n'est pas prévue.

2) direction des ressources humaines

Même si l'organigramme fait apparaître différentes entités au sein de cette direction, le choix retenu consiste à ne pas les ériger en services au sein de l'information financière et de considérer cette direction comme un seul et même service, ce qui présentera l'avantage d'extraire aisément le coût du service commun qu'elle constitue.

service	code	direction
direction des ressources humaines	B0	direction des ressources humaines

L'ensemble des crédits pris en main par le service est centralisé en un seul et même périmètre de gestion, transversal à toutes les personnes morales et à tous les budgets.

code gestionnaire	dénomination du périmètre	direction correspondante	agent référent (janvier 2024)	
GRH	ressources humaines	ressources humaines	LOUVEAU-PRODHOMME	Fleur

Dans la gestion de ses crédits, la direction des ressources humaines sera amenée à prendre en charge une comptabilité analytique poussée qui sera le reflet des choix d'organisation portés par les différents services opérationnels. Selon les services, cette ventilation analytique pourra prendre la forme d'une antenne (donnant lieu à des crédits budgétaires bien fléchés) ou à de simples centres d'analyse (permettant des regroupements sans inscriptions budgétaires préalables). Ainsi, la fiabilité de l'information financière produite par la direction des ressources humaines sera le reflet de l'information fournie en amont par chaque service qui devra préciser l'affectation comptable de chaque agent. Une procédure de mise à jour, annuelle et infra-annuelle, de cette information devra être élaborée.

Au-delà de la comptabilité analytique issue des besoins d'information des services opérationnels, la direction des ressources humaines pourra être conduite à ériger, pour ses besoins propres, un centre d'analyse spécifique qui regroupe les dépenses de personnel en lien avec les enveloppes budgétaires prévues pour le personnel de remplacement (éducation, restauration, centre aquatique...). Cette mesure permettra de piloter les crédits consacrés à ces enveloppes.

3) direction des affaires financières

Comme pour la direction des ressources humaines, même si l'organigramme fait apparaître différentes entités au sein de cette direction, le choix retenu consiste à ne pas les ériger en services au sein de l'information financière et de considérer cette direction comme un seul et même service, ce qui présentera l'avantage d'extraire aisément le coût du service commun qu'elle constitue.

service	code	direction
direction des affaires financières	C0	direction des affaires financières

L'ensemble des crédits pris en main par le service est centralisé en un seul et même périmètre de gestion, transversal à toutes les personnes morales et à tous les budgets.

code gestionnaire	dénomination du périmètre	direction correspondante	agent référent (janvier 2024)	
FIN	finances	affaires financières	LÉGUÉDÉ	Céline

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20231221-CC-2023-169-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023

La direction des affaires financières gère majoritairement des crédits relevant d'une fonction 01 (opérations non ventilables) sans lien avec les choix d'organisation des services opérationnels en matière de comptabilité analytique. Toutefois, lorsqu'elle intervient comme service support pour piloter des crédits rattachés aux services opérationnels, les choix de ces derniers (antennes, centres d'analyse) devront s'imposer à elle.

4) direction de la communication

A la différence des deux précédentes directions, envisagées comme un seul bloc, la direction de la communication doit être regardée, d'un point de vue financier, comme le regroupement de services distincts. Les deux premiers constituent le service commun tandis que les deux autres demeurent des services relevant exclusivement de la commune.

service	code	direction
communication : direction et fonctions centrales	D0	direction de la communication
service communication	D1	direction de la communication
événementiel	D2	direction de la communication
dialogue citoyen	D3	direction de la communication

Les responsabilités des périmètres de gestion au sein de cette direction demeurent mal établies. A ce stade, la directrice du pôle exerce, de fait, le pilotage des crédits sur l'ensemble de la direction. Dans ce contexte, deux alternatives se présentent :

- Ou bien il s'agit d'une situation durable et, dans ce cas, les trois périmètres COM, DPC et EVE devront être fusionnés en un seul et même périmètre (COM), actant ainsi le fait qu'un seul gestionnaire prend en main l'ensemble du sujet. Ce regroupement n'entraînera aucune perte d'information financière puisque la distinction de l'événementiel et du dialogue citoyen se fera par le truchement du code service (D2 et D3).
- Ou bien il s'agit d'une situation provisoire et l'articulation ci-dessous peut être retenue. Le nom des deux futurs gestionnaires viendra se substituer à celui de la directrice du pôle aujourd'hui, par défaut, désignée comme gestionnaire des deux autres entités.

code gestionnaire	dénomination du périmètre	direction correspondante	agent référent (janvier 2024)		
COM	communication	communication	FILLION	Aurélie	
DPC	dialogue et participation citoyens	communication	FILLION	Aurélie	provisoire
EVE	événementiel	communication	FILLION	Aurélie	provisoire

En sa qualité de service support, la direction de la communication sera amenée à s'approprier les ventilations analytiques érigées par les services auxquels elle prête son appui. Ainsi, lorsqu'elle interviendra pour les multi-accueils, elle flèchera ses crédits en intégrant le fait que ces structures sont distinguées en tant qu'antenne dans la nomenclature analytique.

Parallèlement, pour les besoins du pilotage de son activité, la direction de la communication s'apprête à adopter à compter de 2024 un outil qui organise son approche budgétaire par action de communication (et non pas par enveloppes globales regroupées selon les articles comptables). Pour être menée à bien, cette organisation présuppose une articulation comptable avec la direction des finances. Cette articulation prendra la forme de centres d'analyse regroupés en un super-centre selon le schéma suivant. Ainsi, il pourra être rendu compte de l'exécution financière du budget de la direction de la communication action par action.

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20231221-CC-2023-169-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023

super-centre	actions de communication 2024		actions de communication 2025	
centres d'analyse	AC2024001	fête de la musique	AC2025001	saison "un bel été"
	AC2024002	parcours mémoriel de la Résistance	AC2025002	forum des associations
	AC2024003	Argentan ville olympique	AC2025003	...
	AC2024004	avril illuminé	AC2025004	...
	AC2024005	novembre vert	AC2025005	...
	AC2024006	...	AC2025006	...
	AC2024007	...	AC2025007	...

5) direction de l'administration générale

La direction de l'administration générale regroupe, au-delà de ses fonctions centrales, quatre services. Deux d'entre eux (systèmes d'information, commande publique & affaires juridiques) sont érigés en services communs.

service	code	direction
administration générale : direction et fonctions centrales	E0	direction de l'administration générale
commande publique & affaires juridiques	E1	direction de l'administration générale
systèmes d'information	E2	direction de l'administration générale
archives	E3	direction de l'administration générale
services à la population & moyens généraux	E4	direction de l'administration générale

Six périmètres budgétaires sont à distinguer au sein de la direction selon le tableau suivant.

code gestionnaire	dénomination du périmètre	direction correspondante	agent référent (janvier 2024)	
ACH	**achats**	administration générale	ADRIEN	Séverine
ARC	**archives**	administration générale	VIVIER	Murielle
CPJ	**commande publique et juridique**	administration générale	HAMELIN	Mathilde
DAG	**direction de l'administration générale**	administration générale	LAURENT	Sylvain
DSI	**systèmes d'information**	administration générale	RENAULT	Christophe
PMG	**population & moyens généraux**	administration générale	ROSA-JACQUEMART	Ingrid

La codification par service et par gestionnaire suffit aux besoins de pilotage de la direction. Aucune comptabilité analytique n'est déclinée pour les besoins propres de la direction. En revanche, en leur qualité de services supports, certain services (achats, systèmes d'information) seront amenés à s'approprier les ventilations analytiques érigées par les services auxquels ils prêtent leur appui. Ainsi, lorsqu'ils interviendront pour les multi-accueils, ils flécheront les crédits correspondants en intégrant le fait que ces structures sont distinguées en tant qu'antenne dans la nomenclature analytique.

6) direction de l'aménagement et du cadre de vie

La direction de l'aménagement et du cadre de vie présente une situation relativement complexe quant à sa déclinaison en matière d'information financière. En effet, elle regroupe de nombreux services, de nombreux gestionnaires et intervient, la plupart du temps, en qualité de service support.

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20231221-CC-2023-169-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023

service	code	direction
aménagement et cadre de vie : direction et fonctions centrales	F0	direction de l'aménagement et du cadre de vie
urbanisme	F1	direction de l'aménagement et du cadre de vie
urgence climatique	F2	direction de l'aménagement et du cadre de vie
espaces publics & transports	F3	direction de l'aménagement et du cadre de vie
manifestation & logistique	F4	direction de l'aménagement et du cadre de vie
patrimoine bâti	F5	direction de l'aménagement et du cadre de vie
aire d'accueil des gens du voyage	F6	direction de l'aménagement et du cadre de vie
espaces verts	F7	direction de l'aménagement et du cadre de vie
voirie	F8	direction de l'aménagement et du cadre de vie
assainissement & eaux pluviales	F9	direction de l'aménagement et du cadre de vie
mobilité	F10	direction de l'aménagement et du cadre de vie
garage	F11	direction de l'aménagement et du cadre de vie
travaux de proximité	F12	direction de l'aménagement et du cadre de vie
propreté urbaine	F13	direction de l'aménagement et du cadre de vie

La répartition des responsabilités de gestion est donnée par le tableau suivant.

code gestionnaire	dénomination du périmètre	direction correspondante	agent référent (janvier 2024)	
ASS	assainissement	aménagement et cadre de vie	ANFRY	Julien
BAT	patrimoine bâti	aménagement et cadre de vie	GUÉRIN	Emmanuel
DACV	direction aménagement & cadre de vie	aménagement et cadre de vie	SOURISSEAU	Josselin
GAR	garage	aménagement et cadre de vie	QUELLIER	Steff
MOB	mobilité	aménagement et cadre de vie	BEAUFILS	Laurent
SDP	domaine public	aménagement et cadre de vie	PRODHOMME	Antonin
SML	manifestation & logistique & transport	aménagement et cadre de vie	CHARLE	Steven
TEC	services techniques	aménagement et cadre de vie	RAY	Emmanuel
UCDD	urgence climatique & développement durable	aménagement et cadre de vie	BOUVET	Didier
URB	urbanisme	aménagement et cadre de vie	MARQUET	Patricia
VOI	voirie	aménagement et cadre de vie	CHAMPAIN	Olivier

En matière de comptabilité analytique, les options prises doivent distinguer deux situations :

- Regroupant essentiellement des services supports, la direction de l'aménagement et du cadre de vie doit s'approprier les ventilations analytiques érigées par les services auxquels elle prête son appui. Ainsi, lorsqu'elle interviendra pour les multi-accueils, elle fléchera les crédits correspondants en intégrant le fait que ces structures sont distinguées en tant qu'antenne dans la nomenclature analytique.
- Pour ses propres besoins de pilotage, la direction sera amenée à introduire des marqueurs analytiques. Ainsi, une ventilation par unité de patrimoine (site, bâtiment) permettra de répartir des dépenses telles que la fourniture d'électricité, la fourniture d'eau ou encore les dépenses de maintenance et de réparation du patrimoine. Parallèlement une ventilation par commune permettra de répartir la programmation des opérations de voirie. Enfin, la codification analytique pourra, comme aujourd'hui, continuer à regrouper des écritures comptables appelées à être retraitées dans le cas de travaux en régie.

Pour les besoins de la direction de l'aménagement et du cadre de vie, aucune nécessité n'est apparue d'introduire une subdivision par antenne (avec crédits budgétaires fléchés). C'est donc au niveau de l'information financière et non en matière de répartition des crédits qu'apparaît le besoin de comptabilité analytique. Sur la base des enjeux actuellement identifiés, le suivi analytique pourrait s'opérer selon le tableau suivant.

super-centre	éléments de patrimoine		communes		programmation de voirie		travaux en régie	
centres d'analyse	BAT001	hôtel de ville	ARG	Argentan	TV2024001	chantier n°2024001	GT2024	travaux en régie 2024
	BAT002	boulodrome	TRU	Trun	TV2024002	chantier n°2024002	GT2025	travaux en régie 2025
	BAT003	centre de tir	...	...	TV2024003	chantier n°2024003	GT03	...
	BAT004	...	...	...	TV2024004	chantier n°2024004	GT04	...
	BAT005	...	...	...	TV2024005	chantier n°2024005	GT05	...
	BAT006	...	...	...	TV2024006	chantier n°2024006	GT06	...
	BAT007	...	...	...	TV2024007	chantier n°2024007	GT07	...

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20231221-CC-2023-169-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023

Au-delà de ces dispositions, une difficulté demeure dans le traitement de l'information financière relevant de la direction de l'aménagement et du cadre de vie. Cette difficulté a été soulevé, plus haut, dans le paragraphe A/service. Elle porte sur l'imputabilité aux différents services utilisateurs des dépenses gérées par la direction de l'aménagement et du cadre de vie. Pour poser les termes de ce questionnement, on raisonnera ici sur la base de situations concrètes.

Dans de nombreux cas, l'imputabilité est évidente et ne soulève aucun problème. Ainsi, les dépenses de fourniture d'électricité ou les dépenses liées au contrat de maintenance d'un ascenseur, bien que respectivement gérées par UCDD et TEC, seront parallèlement fléchées vers les services utilisateurs des sites concernés, comme illustré dans le tableau ci-dessous.

exemple de dépense	nature	fonction	gestionnaire	service	antenne	centre d'analyse
consommation d'électricité pour la médiathèque de Trun	60612	313	UCDD	H1	-	PAT141
contrat de maintenance portes multi accueil abeilles	6156	4222	TEC	G2	abeilles	PAT64

En revanche, dans d'autres cas, fort nombreux également, l'imputabilité est difficile à établir ou tout du moins difficile à transcrire comptablement. De manière non exhaustive, on peut évoquer les cas suivants :

- cas d'une intervention ponctuelle sur un bâtiment n'entraînant aucun bon de commande spécifique : En l'absence de toute écriture comptable liée à cette opération, en l'absence de principe de refacturation interne, il n'y a aucune possibilité de rattacher le coût de cette intervention à celle du service utilisateur.
- cas d'un chantier programmé sur un bâtiment : Dès lors que des commandes de fournitures seront effectuées spécifiquement pour un tel chantier, il sera possible de relier ces dépenses à celle du service utilisateur du site. Toutefois, il faut bien voir que cette imputation ne permet pas de valoriser les dépenses de personnel ainsi affectées au chantier.
- cas d'achats non affectés à un chantier identifié (outillage, stock de consommables) : Pour certains achats, le lien avec une intervention est impossible (outillage) ou trop complexe (consommables utilisés sur une multitude de petites interventions). Dans ce cas, arbitrairement, la dépense sera, soit imputée au service support (F5 pour le patrimoine bâti) si elle est liée à l'équipement du service (outillage), soit imputée sur un code « multiservices » si elle est liée à une diversité d'interventions.

7) direction de l'éducation, de l'enfance et des sports

La direction de l'éducation, de l'enfance et des sports fédère, au-delà de ses fonctions centrales, six services conformément au tableau ci-dessous.

service	code	direction
éducation , enfance et sports : direction et fonctions centrales	G0	direction de l'éducation, de l'enfance et des sports
écoles & périscolaire	G1	direction de l'éducation, de l'enfance et des sports
petite enfance	G2	direction de l'éducation, de l'enfance et des sports
cuisine centrale	G3	direction de l'éducation, de l'enfance et des sports
sports	G4	direction de l'éducation, de l'enfance et des sports
centre aquatique	G5	direction de l'éducation, de l'enfance et des sports
accueils collectifs de mineurs	G6	direction de l'éducation, de l'enfance et des sports

Fidèle à cette structuration par service, une répartition parallèle de périmètres de gestion s'organise comme suit.

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20231221-CC-2023-169-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023

code gestionnaire	dénomination du périmètre	direction correspondante	agent référent (janvier 2024)	
ACM	accueil collectif de mineurs	éducation, enfance & sports	CHEMIN	Florence
CAQ	centre aquatique	éducation, enfance & sports	CHARTRAIN	Dominique
EDU	écoles & périscolaire	éducation, enfance & sports	DUBOIS	Anaïs
ENF	petite enfance	éducation, enfance & sports	de GOUSSENCOURT	Sophie
RES	restauration	éducation, enfance & sports	DELALANDE	Olivier
SPO	sports	éducation, enfance & sports	CHASSAC	Corinne

Cette codification par service et par gestionnaire ne suffit pas à détailler l'information financière à la hauteur des enjeux qui s'imposent aux services.

Les services « écoles & périscolaire » et « accueils collectifs de mineurs » doivent faire l'objet d'une subdivision par antennes pour identifier chaque structure d'accueil, objet de modalités de financement individualisées par la CAF. Ainsi, huit antennes seront créées.

service	petite enfance (G2)		accueils collectifs de mineurs (G6)	
antenne	G2ABE	multi-accueil les abeilles	G6VDM	Argentan : vallée des mômes
	G2LIB	multi-accueil les libellules	G6CLM	Argentan : 3-6 ans
	G2FAM	crèche familiale	G6TRU	Trun
	G2REL	relais petite enfance	G6ECO	Écouché

Enfin, la comptabilité analytique sera enrichie d'une imputation par centres d'analyse pour certaines lignes budgétaires ciblées. Cette information pourrait se décliner de la manière suivante. En ce qui concerne la ventilation par école, il conviendra de soulever les deux questions suivantes :

- Faut-il refondre la nomenclature existante ?
- Au-delà des quelques dépenses aujourd'hui reliées à ces centres d'analyse (fournitures pédagogiques, transport…), faut-il étendre cette lecture, notamment aux dépenses de personnel pour obtenir une grille d'analyse du coût de chaque site scolaire ? Le cas échéant, il faudra prendre en compte la lourdeur entraînée par une telle démarche.

super-centre	éléments de patrimoine (service des sports : gymnases et installations)		écoles (codification à réfléchir : refonte ou maintien ?)	
centres d'analyse	PAT122	stade Gérard Saint	…	…
	PAT066	gymnase Jidouard	…	…
	PAT097	gymnase Pelchat	…	…
	…	…	…	…
	…	…	…	…
	…	…	…	…
	…	…	…	…

8) direction de la culture, du tourisme et du patrimoine

La direction de la culture, du tourisme et du patrimoine regroupe, au-delà de ses fonctions centrales, les sept services suivants.

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20231221-CC-2023-169-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023

service	code	direction
culture, tourisme et patrimoine : direction et fonctions centrales	H0	direction de la culture, du tourisme et du patrimoine
réseau des médiathèques	H1	direction de la culture, du tourisme et du patrimoine
coordination culturelle	H2	direction de la culture, du tourisme et du patrimoine
Quai des arts & spectacle vivant	H3	direction de la culture, du tourisme et du patrimoine
musées & conservation	H4	direction de la culture, du tourisme et du patrimoine
conservatoire	H5	direction de la culture, du tourisme et du patrimoine
tourisme & patrimoine	H6	direction de la culture, du tourisme et du patrimoine
développement des publics	H7	direction de la culture, du tourisme et du patrimoine

Les périmètres budgétaires gérés à l'échelon de cette direction se répartissent comme suit.

code gestionnaire	dénomination du périmètre	direction correspondante	agent référent (janvier 2024)	
CRI	conservatoire	culture, patrimoine & tourisme	MITANCHEZ	Diane
DCTP	direction de la culture, du patrimoine et du tourisme	culture, patrimoine & tourisme	PAPON-VIDAL	Viviane
EAC	éducation artistique et culturelle	culture, patrimoine & tourisme	LECOURT	Charlotte
MUSE	musées & conservation	culture, patrimoine & tourisme	GUILLAUMIN	Magali
PAT	patrimoine	culture, patrimoine & tourisme	VILLEDIEU	Laurence
QDA	Quai des arts	culture, patrimoine & tourisme	ODANT	Sophie
RDM	réseau des médiathèques	culture, patrimoine & tourisme	CAUCHON	Catherine
TOU	office du tourisme	culture, patrimoine & tourisme	TROCHERIE	Nathalie

La répartition par gestionnaire et par service suffit à une correcte répartition des crédits budgétaires au sein de la direction. Il n'y a donc pas lieu de déployer une codification analytique à travers une subdivision par antenne. En revanche, à des fins de suivi de l'activité, de restitution aux organismes financeurs ou d'analyse de coûts, une comptabilité analytique viendra enrichir l'information financière. Cette information sera structurée autour de trois approches, conformément au tableau suivant. Trois super-centres viendront ainsi jalonner l'information analytique à tenir. Le premier (politiques culturelles transversales) permet de réunir, quel que soit le service porteur, l'ensemble des actions menées au titre du programme d'expositions, de l'éducation artistique culturelle orientée vers les familles ou de celle orientée vers le public scolaire. Un deuxième super-centre permettra de décomposer, chaque année, la saison culturelle en autant de centres d'analyse que d'événements dans la saison. Ceci permettra d'avoir une lecture budgétaire de l'activité du Quai des arts par élément de programmation. Enfin, un dernier super-centre regroupera les autres unités de regroupement pertinentes de manière à permettre une lecture ciblée de certaines actions portées par la direction de la culture, du tourisme et du patrimoine.

super-centre	politiques culturelles transversales		saison culturelle (un super-centre par saison)		autres centres d'analyse culture	
centres d'analyse	H0EXPO	expositions	SAI2401	Khalid & Sarah	H1FAB	Fablab
	H0EACF	EAC famille	SAI2402	Les fourberies	H2MOB	microfolie itinérante
	H0EACS	EAC scolaire	SAI2403	Indigo birds	H2FIX	microfolie sédentaire
		...	SAI2404	Le songe	H3LOC	location du Quai des arts
		...	SAI2405	...	H6CAM	camping
		...	...	...	H6PEC	pêche
		...	...	...		

9) direction du développement social

Douze services sont rassemblés au sein de la direction du développement social. Certains sont portés par la personne morale qu'est le CCAS tandis que les autres sont portés par la commune.

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20231221-CC-2023-169-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023

service	code	direction
développement social : direction et fonctions centrales	I0	direction du développement social
accueil, insertion & accompagnement	I1	direction du développement social
épcierie sociale	I2	direction du développement social
hébergement d'urgence	I3	direction du développement social
séniors	I4	direction du développement social
résidence autonomie	I5	direction du développement social
logement	I6	direction du développement social
résidence habitat jeunes & point info jeunes	I7	direction du développement social
cohésion sociale	I8	direction du développement social
vie associative	I9	direction du développement social
maison du citoyen	I10	direction du développement social
santé	I11	direction du développement social
programme réussite éducative	I12	direction du développement social

Les périmètres budgétaires gérés à l'échelon de cette direction se répartissent comme suit.

code gestionnaire	dénomination du périmètre	direction correspondante	agent référent (janvier 2024)	
ACCO	pôle accueil et accompagnement (CCAS)	développement social	SENTURK	Melek
ADMI	pôle administratif (CCAS)	développement social	CORDONE	Aude
SENI	sénior	développement social	POINCELET	Bérengère
DDS	direction développement social	développement social	RENÉ	Marie-Pascale
HAIJ	jeunes travailleurs	développement social	PONCHEAUX	Thomas
LOG	logement	développement social	BILY	Catherine
MDC	maison du citoyen	développement social	RAHIER	Patricia
PRE	réussite éducative (CCAS)	développement social	CHAURIN	Célian
RA	résidences autonomie (CCAS)	développement social	LERAUD	Nadège
UIS	unité d'intervention sociale (CCAS)	développement social	ALCAINA	Simon
VA	vie associative	développement social	GAUTHIER	Maylis
VIL	contrat de ville	développement social	VETTIER	Gaëlle

Un premier niveau de comptabilité analytique se déclinera par antennes, permettant d'éclater sur des comptes bien distincts les crédits budgétaires alloués respectivement aux résidences Vallée d'Auge, Val d'Orne et Noë.

service	résidences autonomie (I5)	
antenne	I5AUG	résidence Vallée d'Auge
	I5NOE	résidence La Noë
	I5ORN	résidence Val d'Orne

Enfin, des centres d'analyse permettront d'enrichir l'information financière relevant de la direction du développement social en rendant possible des regroupements autour de certains axes de lecture (dispositif LFS, animations au sein de l'épicerie...). A ce stade réduite à trois items, la liste des centres d'analyse est susceptible d'être étoffée en fonction des situations rencontrées et d'enjeux nouveaux.

super-centre	direction du développement social	
centres d'analyse	I1SEC	secours d'urgence
	I2ANI	animation épicerie
	I3LTS	?

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20231221-CC-2023-169-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023

10) direction du développement du territoire

La direction du développement du territoire regroupe les quatre services suivants.

service	code	direction
développement du territoire : direction et fonctions centrales	J0	direction du développement du territoire
ingénierie territoriale	J1	direction du développement du territoire
développement économique	J2	direction du développement du territoire
foire et marchés	J3	direction du développement du territoire
relations internationales & coopération décentralisée	J4	direction du développement du territoire

Fidèle à cette structuration par service, une répartition parallèle de périmètres de gestion s'organise comme suit.

code gestionnaire	dénomination du périmètre	direction correspondante	agent référent (janvier 2024)	
ING	**ingénierie territoriale**	développement du territoire	GODEFERT	Jean-Philippe
ECO	**développement économique**	développement du territoire	RABINEAU	Julie
CFM	**foires & marchés**	développement du territoire	LEBALLEUR	Julien
RIC	**relations internationales**	développement du territoire	LAUNAY	Laurent

La répartition par gestionnaire et par service suffit à une correcte répartition des crédits budgétaires au sein de la direction. Il n'y a donc pas lieu de déployer une codification analytique à travers une subdivision par antenne. En revanche, à des fins de suivi de l'activité par dispositif de contractualisation, une comptabilité analytique viendra enrichir l'information financière. Elle pourra, le cas échéant, être mobilisée par d'autres directions (notamment la direction de l'aménagement et du cadre de vie) lorsque celles-ci seront amenées à prendre en main des projets relevant de ces dispositifs.

super-centre	dispositifs de contractualisation	
centres d'analyse	J0PVD	petites villes de demain
	J0CDV	cœur de ville
	...	...
	...	...
	...	...
	...	...
	...	...

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20231221-CC-2023-169-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023

C- La codification déclinée

1) les gestionnaires

code gestionnaire	dénomination du périmètre	direction correspondante	agent référent (janvier 2024)	
ACH	achats	administration générale	ADRIEN	Séverine
ACM	accueil collectif de mineurs	éducation, enfance & sports	CHEMIN	Florence
ACCO	pôle accueil et accompagnement (CCAS)	développement social	SENTURK	Melek
ADMI	pôle administratif (CCAS)	développement social	CORDONE	Aude
SENI	sénior	développement social	POINCELET	Bérengère
ARC	archives	administration générale	VIVIER	Murielle
ASS	assainissement	aménagement et cadre de vie	ANFRY	Julien
BAT	patrimoine bâti	aménagement et cadre de vie	GUÉRIN	Emmanuel
CAB	cabinet	direction générale & autres fonctions centrales	LIÉNART	Stéphanie
CAQ	centre aquatique	éducation, enfance & sports	CHARTRAIN	Dominique
CFM	foires & marchés	développement du territoire	LEBALLEUR	Julien
COM	communication	communication	FILLION	Aurélie
CPJ	commande publique et juridique	administration générale	HAMELIN	Mathilde
CRI	conservatoire	culture, patrimoine & tourisme	MITANCHEZ	Diane
DACV	direction aménagement & cadre de vie	aménagement et cadre de vie	SOURISSEAU	Josselin
DAG	direction de l'administration générale	administration générale	LAURENT	Sylvain
DCTP	direction de la culture, du patrimoine et du tourisme	culture, patrimoine & tourisme	PAPON-VIDAL	Viviane
DDS	direction développement social	développement social	RENÉ	Marie-Pascale
DPC	dialogue et participation citoyens	communication	FILLION	Aurélie
DSI	systèmes d'information	administration générale	RENAULT	Christophe
EAC	éducation artistique et culturelle	culture, patrimoine & tourisme	LECOURT	Charlotte
ECO	développement économique	développement du territoire	RABINEAU	Julie
EDU	écoles & périscolaire	éducation, enfance & sports	DUBOIS	Anaïs
ENF	petite enfance	éducation, enfance & sports	de GOUSSENCOURT	Sophie
EVE	événementiel	communication	FILLION	Aurélie
FIN	finances	affaires financières	LÉGUÉDÉ	Céline
HAIJ	jeunes travailleurs	développement social	PONCHEAUX	Thomas
GAR	garage	aménagement et cadre de vie	QUELLIER	Steff
GRH	ressources humaines	ressources humaines	LOUVEAU-PRODHOMME	Fleur
ING	ingénierie territoriale	développement du territoire	GODEFERT	Jean-Philippe
LOG	logement	développement social	BILY	Catherine
MDC	maison du citoyen	développement social	RAHIER	Patricia
MOB	mobilité	aménagement et cadre de vie	BEAUFILS	Laurent
MUSE	musées & conservation	culture, patrimoine & tourisme	GUILLAUMIN	Magali
PAT	patrimoine	culture, patrimoine & tourisme	VILLEDIEU	Laurence
PMG	population & moyens généraux	administration générale	ROSA-JACQUEMART	Ingrid
POL	police municipale	direction générale & autres fonctions centrales	TREGAROT	Philippe
PRE	réussite éducative (CCAS)	développement social	CHAURIN	Célian
QDA	Quai des arts	culture, patrimoine & tourisme	ODANT	Sophie
RA	résidences autonomie (CCAS)	développement social	LERAUD	Nadège
RDM	réseau des médiathèques	culture, patrimoine & tourisme	CAUCHON	Catherine
RES	restauration	éducation, enfance & sports	DELALANDE	Olivier
RGP	règlement général sur la protection des données	direction générale & autres fonctions centrales	MÉNARD	Grégory
RIC	relations internationales	développement du territoire	LAUNAY	Laurent
SAN	santé	développement du territoire	DELMAS	Marie
SDP	domaine public	aménagement et cadre de vie	PRODHOMME	Antonin
DGS	direction générale	direction générale & autres fonctions centrales	LE GOFF	Bertrand
SML	manifestation & logistique & transport	aménagement et cadre de vie	CHARLE	Steven
SPO	sports	éducation, enfance & sports	CHASSAC	Corinne
TEC	services techniques	aménagement et cadre de vie	RAY	Emmanuel
TOU	office du tourisme	culture, patrimoine & tourisme	TROCHERIE	Nathalie
UCDD	urgence climatique & développement durable	aménagement et cadre de vie	BOUVET	Didier
UIS	unité d'intervention sociale (CCAS)	développement social	ALCAINA	Simon
URB	urbanisme	aménagement et cadre de vie	MARQUET	Patricia
VA	vie associative	développement social	GAUTHIER	Maylis
VIL	contrat de ville	développement social	VETTIER	Gaëlle
VOI	voirie	aménagement et cadre de vie	CHAMPAIN	Olivier

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20231221-CC-2023-169-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023

2) les services

service	code	direction
direction générale : fonctions centrales	A0	direction générale & autres fonctions centrales
cabinet du maire et du président	A1	direction générale & autres fonctions centrales
police municipale	A2	direction générale & autres fonctions centrales
contrôle de gestion	A3	direction générale & autres fonctions centrales
direction des ressources humaines	B0	direction des ressources humaines
direction des affaires financières	C0	direction des affaires financières
communication : direction et fonctions centrales	D0	direction de la communication
service communication	D1	direction de la communication
événementiel	D2	direction de la communication
dialogue citoyen	D3	direction de la communication
administration générale : direction et fonctions centrales	E0	direction de l'administration générale
commande publique & affaires juridiques	E1	direction de l'administration générale
systèmes d'information	E2	direction de l'administration générale
archives	E3	direction de l'administration générale
services à la population & moyens généraux	E4	direction de l'administration générale
aménagement et cadre de vie : direction et fonctions centrales	F0	direction de l'aménagement et du cadre de vie
urbanisme	F1	direction de l'aménagement et du cadre de vie
urgence climatique	F2	direction de l'aménagement et du cadre de vie
espaces publics & transports	F3	direction de l'aménagement et du cadre de vie
manifestation & logistique	F4	direction de l'aménagement et du cadre de vie
patrimoine bâti	F5	direction de l'aménagement et du cadre de vie
aire d'accueil des gens du voyage	F6	direction de l'aménagement et du cadre de vie
espaces verts	F7	direction de l'aménagement et du cadre de vie
voirie	F8	direction de l'aménagement et du cadre de vie
assainissement & eaux pluviales	F9	direction de l'aménagement et du cadre de vie
mobilité	F10	direction de l'aménagement et du cadre de vie
garage	F11	direction de l'aménagement et du cadre de vie
travaux de proximité	F12	direction de l'aménagement et du cadre de vie
propreté urbaine	F13	direction de l'aménagement et du cadre de vie
éducation , enfance et sports : direction et fonctions centrales	G0	direction de l'éducation, de l'enfance et des sports
écoles & périscolaire	G1	direction de l'éducation, de l'enfance et des sports
petite enfance	G2	direction de l'éducation, de l'enfance et des sports
cuisine centrale	G3	direction de l'éducation, de l'enfance et des sports
sports	G4	direction de l'éducation, de l'enfance et des sports
centre aquatique	G5	direction de l'éducation, de l'enfance et des sports
accueils collectifs de mineurs	G6	direction de l'éducation, de l'enfance et des sports
culture, tourisme et patrimoine : direction et fonctions centrales	H0	direction de la culture, du tourisme et du patrimoine
réseau des médiathèques	H1	direction de la culture, du tourisme et du patrimoine
coordination culturelle	H2	direction de la culture, du tourisme et du patrimoine
Quai des arts & spectacle vivant	H3	direction de la culture, du tourisme et du patrimoine
musées & conservation	H4	direction de la culture, du tourisme et du patrimoine
conservatoire	H5	direction de la culture, du tourisme et du patrimoine
tourisme & patrimoine	H6	direction de la culture, du tourisme et du patrimoine
développement des publics	H7	direction de la culture, du tourisme et du patrimoine
développement social : direction et fonctions centrales	I0	direction du développement social
accueil, insertion & accompagnement	I1	direction du développement social
épcierie sociale	I2	direction du développement social
hébergement d'urgence	I3	direction du développement social
séniors	I4	direction du développement social
résidence autonomie	I5	direction du développement social
logement	I6	direction du développement social
résidence habitat jeunes & point info jeunes	I7	direction du développement social
cohésion sociale	I8	direction du développement social
vie associative	I9	direction du développement social
maison du citoyen	I10	direction du développement social
santé	I11	direction du développement social
programme réussite éducative	I12	direction du développement social
développement du territoire : direction et fonctions centrales	J0	direction du développement du territoire
ingénierie territoriale	J1	direction du développement du territoire
développement économique	J2	direction du développement du territoire
foire et marchés	J3	direction du développement du territoire
relations internationales & coopération décentralisée	J4	direction du développement du territoire
pas de service	X0	
multi-services : pas de répartition pertinente	X1	

Accusé de réception en préfecture
061-200068450-20231221-CC-2023-169-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023

3) les antennes

Le recours aux antennes venant compléter l'imputation comptable demeurera restreint. Il concernera une dizaine d'entités qui, dès à présent, font l'objet d'un pilotage budgétaire ciblé. En outre, la plupart d'entre elles font l'objet de conventions de financement, notamment avec la CAF, qui nécessitent une approche budgétaire ciblé.

code	antenne	service
G2ABE	multi-accueil les abeilles	**petite enfance (G2)**
G2LIB	multi-accueil les libellules	**petite enfance (G2)**
G2FAM	crèche familiale	**petite enfance (G2)**
G2REL	relais petite enfance	**petite enfance (G2)**
G6VDM	Argentan : vallée des mômes	**accueils collectifs de mineurs (G6)**
G6CLM	Argentan : 3-6 ans	**accueils collectifs de mineurs (G6)**
G6TRU	Trun	**accueils collectifs de mineurs (G6)**
G6ECO	Écouché	**accueils collectifs de mineurs (G6)**
I5AUG	résidence Vallée d'Auge	**résidences autonomie (I5)**
I5NOE	résidence La Noë	**résidences autonomie (I5)**
I5ORN	résidence Val d'Orne	**résidences autonomie (I5)**

D- La gestion des crédits

E- Procédures annuelles

F- Exemples et options prises

(à venir)